

## Annexe - Cartes Co-marquées American Express - ITA Airways et Points Back

La présente annexe complète le Règlement et régit les modalités spéciales de cumul de Points ainsi que les avantages supplémentaires accordés aux Membres titulaires de Cartes Co-marquées ITA - American Express : *Carte de Crédit ITA Airways American Express*, *Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express* et *Carte de Crédit ITA Airways Platinum American Express* (ci-après dénommées « Cartes ITA Airways American Express », « Cartes Co-marquées » et « Cartes »), comme décrit plus en détail ci-après.

### Index

1. [Définitions .....](#)
2. [Accès au Programme Volare pour les Titulaires des Cartes .....](#)
3. [Avantages réservés aux Titulaires des Cartes .....](#)
4. [Points Back .....](#)
5. [Conditions générales d'utilisation des Cartes](#)

#### 1. Définitions

Sauf indication contraire dans le présent document, tous les termes commençant par une majuscule ont la même signification que dans le Règlement du Programme (voir [https://www.ita-airways.com/it\\_it/volare/theprogram/regulations.html](https://www.ita-airways.com/it_it/volare/theprogram/regulations.html)).

**Cartes Co-marquées de base** : désigne collectivement, les Cartes Co-marquées émises par American Express et délivrées au Titulaire ayant demandé l'émission et l'activation de la Carte. Ce terme fait plus particulièrement référence à la *Carte de Crédit ITA Airways American Express*, à la *Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express* et à la *Carte de Crédit ITA Airways Platinum American Express* (voir [https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it\\_it/amex.html](https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it_it/amex.html)), lesquelles permettent de bénéficier des différents avantages offerts par ITA Airways, Volare et American Express, comme décrits ci-après.

**Cartes Supplémentaires** : désigne la Carte délivrée à une personne désignée par le Titulaire de la Carte Co-marquée, à la demande de ce dernier, et dont les opérations sont enregistrées sur le compte.

**Cumul Standard** : possibilité pour les Titulaires de Cartes Co-marquées de cumuler, pour chaque transaction effectuée avec la Carte, des Points Qualifiants ou Non Qualifiants, comme décrit au paragraphe 3 ci-après. Le rapport entre les Points cumulés et le montant dépensé varie en fonction du type de Carte Co-marquée, comme décrit dans le tableau des avantages au paragraphe 3 ci-après.

**Accélérateurs ITA Airways** : désigne les points qui s'ajoutent aux Points que les Titulaires de Cartes Co-marquées cumulent en utilisant les Cartes, selon les modalités décrites dans le tableau des avantages, disponible au paragraphe 3 ci-après.

**Fast Track ITA Airways** : désigne le service ITA Airways permettant un accès prioritaire aux contrôles de sécurité dans tous les aéroports partenaires d'ITA Airways, dont la liste est disponible au lien suivant : [https://www.ita-airways.com/it\\_it/fly-ita/airports/lounge-fast-track-](https://www.ita-airways.com/it_it/fly-ita/airports/lounge-fast-track-)

[service.html](#)).

**Salon ITA Airways** : désigne le service ITA Airways donnant accès aux salons exclusifs d'ITA Airways, comme précisé dans le tableau des avantages ci-après.

**Points Back** : désigne le système de réattribution des Points Non Qualifiants Volare sous certaines conditions, lesquelles sont décrites et définies dans le paragraphe 4 ci-après, intitulé « Points Back ».

**Embarquement prioritaire** : désigne le service d'embarquement prioritaire sur les vols opérés par ITA Airways.

**Dépenses annuelles** : désigne toutes les dépenses enregistrées sur une Carte pour l'achat de biens et de services, au cours d'une période de 12 mois à compter du mois d'émission ou de renouvellement de la Carte. Sont exclus de cette définition les avances de fonds et/ou les achats de devises et/ou les achats de Travelers Cheques American Express, quelle que soit la manière dont ils sont effectués, les frais débités après la date d'annulation de la Carte, les paiements effectués en retard, toute dépense annulée, les frais débités pour la cotisation annuelle de la Carte et pour d'éventuels droits de timbre, les paiements Mooney Go Telepedaggio, Telepass Fleet, PagoPA et les paiements effectués auprès de points de vente Mooney, Poste Italiane et dans les stations-services.

**Titulaire de Carte Co-marquée** : désigne la personne physique à laquelle une Carte Co-marquée est délivrée.

## 2. Accès au Programme Volare pour les Titulaires de Cartes Co-marquées

Tout client souhaitant activer une Carte Co-marquée doit s'inscrire préalablement au Programme pour accéder à tous les avantages qui y sont prévus, comme décrits dans le Règlement du Programme de fidélité (voir [https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it\\_it/regulations.html](https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it_it/regulations.html)). En particulier comme suit :

- Les Titulaires de la Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express ont le droit d'accéder directement au Club Plus du Programme et à ses avantages, à compter de la date d'approbation de la Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express, et ce, jusqu'à la fin de l'année civile suivant l'année d'activation de la Carte Co-marquée. À l'issue de cette période, le Membre peut conserver le Club Plus en atteignant le seuil de Points Qualifiants stipulé dans le Règlement du Programme (voir [https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it\\_it/regulations.html](https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it_it/regulations.html)), auquel les Points acquis par Cumul Standard contribueront dans la limite de 30 000 points. Les Points acquis grâce aux Accélérateurs ITA Airways seront considérés comme Non Qualifiants et ne seront pas pris en compte pour l'obtention ou le maintien du Club Volare.
- Les Titulaires de la Carte ITA Airways Platinum American Express ont le droit d'accéder directement au Club Premium du Programme Volare et à ses avantages, à compter de la date d'approbation de la Carte ITA Airways Platinum American Express, et ce, jusqu'à la fin de l'année civile suivant l'année d'activation de la Carte Co-marquée. À l'issue de cette période, le Membre peut conserver le niveau Premium en atteignant le seuil de Points Qualifiants stipulé dans le Règlement du Programme (voir [https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it\\_it/regulations.html](https://www.loyaltyprogram.ita-airways.com/it_it/regulations.html)), auquel les Points acquis par Cumul Standard

contribueront dans la limite de 60 000 points. Les Points acquis grâce aux Accélérateurs ITA Airways seront considérés comme Non Qualifiants et ne seront pas pris en compte pour l'obtention ou le maintien du Club Volare.

Veillez noter que le client pourra toujours accéder à un Club Volare autre que celui qui lui a été attribué lors de la signature de la Carte Co-marquée, conformément à la logique décrite dans le Règlement du Programme.

En outre, si le Titulaire de la Carte Co-marquée est déjà Membre d'un Club Volare d'un niveau supérieur à celui prévu par la Carte elle-même, aucune rétrogradation n'est prévue.

### 3. Avantages offerts aux Titulaires de Cartes Co-marquées

À compter de l'activation des Cartes, les Titulaires de Cartes Co-marquées bénéficieront, en fonction de la Carte qu'ils détiennent, des avantages supplémentaires suivants :

Avantages	Carte de Crédit ITA Airways American Express	Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express	Carte de Crédit ITA Airways Platinum American Express
<b>Cumul standard</b>	1 Point pour chaque montant de 1 € dépensé avec la Carte. Les Points obtenus par Cumul Standard ne seront pas pris en compte.	1,25 Point pour chaque montant de 1 € dépensé avec la Carte. Les Points obtenus par Cumul Standard seront Qualifiants et Non Qualifiants jusqu'à un plafond de 30 000 Points au 31 décembre de l'année des dépenses, et Non Qualifiants une fois ce plafond atteint. Le plafond sera remis à jour à chaque année civile.	1,5 Point pour chaque montant de 1 € dépensé avec la Carte. Les Points obtenus par Cumul Standard seront Qualifiants et Non Qualifiants jusqu'à un plafond de 60 000 Points au 31 décembre de l'année des dépenses, et Non Qualifiants une fois ce plafond atteint. Le plafond sera remis à jour à chaque année civile.

	<p>Les Titulaires de Cartes pourront consulter, sur leur relevé Volare, les Points cumulés dans les 12 semaines suivant la fin de chaque cycle comptable relatif aux Cartes, sur la base des données de dépenses disponibles sur leur relevé de compte, comme communiquées par American Express.</p> <p>Pour les comptes comportant des centimes d'euro, les Points acquis sont arrondis à l'euro inférieur si le nombre après la virgule est inférieur à 50 centimes d'euro, ou à l'euro supérieur si le nombre après la virgule est supérieur ou égal à 50 centimes d'euro.</p> <p>Veuillez noter qu'aucun Point ne peut être cumulé dans les cas suivants : avances de fonds et/ou achats de devises et/ou achats de Travelers Cheques American Express, quelle que soit la manière dont ils sont effectués, frais débités après la date d'annulation de la Carte, paiements effectués en retard, toute dépense annulée, frais débités pour la cotisation annuelle de la Carte et pour d'éventuels droits de timbre, paiements Mooney Go Telepedaggio, Telepass Fleet, PagoPA et paiements effectués auprès de points de vente Mooney, Poste Italiana et dans les stations-services.</p>		
<p><b>Accélérateurs ITA Airways</b></p>	<p>0,5 Points supplémentaires pour chaque montant de 1 € dépensé pour des billets et services ITA Airways sur le site Internet d'ITA Airways, avec l'application ITA Airways, ou via le Centre d'appel d'ITA Airways.</p>	<p>1,5 Points supplémentaires pour chaque montant de 1 € dépensé pour des billets et services ITA Airways sur le site Internet d'ITA Airways, avec l'application ITA Airways, ou via le Centre d'appel d'ITA Airways.</p>	<p>3 Points supplémentaires pour chaque montant de 1 € dépensé pour des billets et services ITA Airways sur le site Internet d'ITA Airways, via l'application ITA Airways, ou via le Centre d'appel d'ITA Airways.</p>
	<p>Les Titulaires de Cartes pourront consulter, sur leur relevé Volare, les Points cumulés dans les 12 semaines suivant la fin de chaque cycle comptable relatif aux Cartes, sur la base des données de dépenses disponibles sur leur relevé de compte, comme communiquées par American</p>		

		<p>Express.</p> <p>Pour les comptes comportant des centimes d'euro, les Points acquis sont arrondis à l'euro inférieur si le nombre après la virgule est inférieur à 50 centimes d'euro, ou à l'euro supérieur si le nombre après la virgule est supérieur ou égal à 50 centimes d'euro.</p>	
<b>Accès aux Salons ITA Airways</b>	N.A.	<p>Deux accès par an aux salons appartenant à ITA Airways, sur présentation d'un bon. À savoir, pour pouvoir utiliser les bons dédiés et accéder aux Salons, les Titulaires de Cartes de Crédit ITA Airways Gold American Express doivent contacter le Centre d'appel d'ITA Airways dans les 24 heures précédant le vol (opéré par ITA Airways et acheté sur le site officiel, avec l'application, ou par l'intermédiaire du Centre d'appel) et communiquer le Code Volare du titulaire du bon, le code du bon et, le cas</p>	<p>Accès illimité à tous les Salons appartenant à ITA Airways pour les Titulaires de Cartes ITA Airways Platinum American Express Basiques et Supplémentaires, ainsi que pour 1 accompagnateur au choix pour chaque Titulaire de Carte Co-marquée Basique. À savoir, pour accéder aux Salons appartenant à ITA Airways, les Titulaires de Cartes ITA Airways Platinum American Express Basiques et de Cartes ITA Airways Platinum American Express Supplémentaires doivent présenter la Carte ITA Airways American Express (physique ou numérique), ainsi que le billet</p>

		<p>échéant, le numéro de réservation du vol, ou procéder à l'achat du billet en même temps que la demande d'utilisation du bon.</p> <p>Les Titulaires de Cartes de Crédit ITA Airways Gold American Express Supplémentaires ne peuvent pas bénéficier de cet avantage.</p>	<p>d'un vol opéré par ITA Airways, au personnel d'ITA Airways, lequel se chargera des vérifications nécessaires.</p>
<b>Accès prioritaire à la Fast Track ITA Airways</b>	N.A.	Accès illimité	Accès illimité
	<p>Les Titulaires de Cartes de Crédit ITA Airways Gold American Express et de Cartes ITA Airways Platinum American Express Basiques auront accès au service Fast Track d'ITA Airways sur présentation de leur carte d'embarquement. Les Titulaires de Cartes Supplémentaires ne peuvent pas bénéficier de cet avantage.</p>		
<b>Embarquement prioritaire</b>	Illimité	Illimité	Illimité
	<p>Les Titulaires de Cartes Basiques ou de Cartes Supplémentaires auront accès à l'embarquement prioritaire sur présentation de leur Carte physique ou numérique (via l'application mobile American Express) et de leur document de voyage au personnel d'ITA Airways, lequel se chargera des vérifications nécessaires.</p>		
<b>Excédent de bagages gratuit</b>	<p>1 excédent de bagages gratuit, deux fois par an, grâce à l'utilisation de bons spécifiques.</p> <p>Pour utiliser correctement</p>	<p>1 bagage supplémentaire par billet ITA Airways, sur indication du Code Volare, lors de l'achat ou de l'enregistrement pour un vol</p>	<p>1 bagage supplémentaire par billet ITA Airways, sur indication du Code Volare, lors de l'achat ou de l'enregistrement pour un vol acheté</p>

	<p>les bons, le client doit contacter le Centre d'appel d'ITA Airways dans les 24 heures précédant le vol et communiquer son Code Volare, le nom du titulaire du bon, le code du bon à utiliser et, le cas échéant, le numéro de réservation du vol auquel ajouter la franchise de bagages supplémentaire gratuite, ou procéder à l'achat du billet en même temps que la demande d'utilisation du bon.</p>	<p>acheté et opéré par ITA Airways.</p>	<p>et opéré par ITA Airways.</p>
	<p>Le poids et les dimensions du bagage supplémentaire doivent être conformes aux limites standard d'ITA Airways. Le bagage supplémentaire doit également respecter les mêmes règles (y compris les limites de poids et de taille) que les bagages autorisés par le tarif acheté. L'avantage n'est valable que pour les vols achetés et opérés par ITA Airways, et n'est pas cumulable avec d'autres bagages supplémentaires, si ceux-ci sont prévus par le Club d'adhésion. Les Cartes Supplémentaires sont exclues de cet avantage.</p>		
<b>Points Back*</b>	N.A.	Récupération de 100 % des Points Non Qualifiants Volare dépensés	Récupération de 100 % des Points Non Qualifiants dépensés lors de

		<p>lors de l'achat d'un billet avec la méthode Cash &amp; Points, pour les vols vendus et opérés par ITA Airways, dans la limite de 75 000 Points, pour les Titulaires de Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express ayant effectué des dépenses annuelles s'élevant à 15 000 € ou plus. Plus d'informations dans le paragraphe 4 ci après.</p>	<p>l'achat d'un billet avec la méthode Cash &amp; Points, pour les vols vendus et opérés par ITA Airways, dans la limite de 125 000 Points, pour les Titulaires de Carte ITA Airways Platinum American Express ayant effectué des dépenses annuelles s'élevant à 10 000 € ou plus. Plus d'informations dans le paragraphe 4 ci après.</p>
--	--	--	---

Enfin, veuillez noter que pour bénéficier des avantages offerts par ITA Airways, il est toujours nécessaire d'indiquer, lors de la réservation d'un ou plusieurs vols vendus et opérés par ITA Airways, ou lors de l'enregistrement, le Code Volare auquel la Carte Co-marquée est associée.

#### 4. Points Back\*

Les Titulaires de Cartes de Crédit ITA Airways Gold American Express et de Cartes ITA Airways Platinum American Express remplissant les conditions décrites dans le tableau ci-dessus et ayant effectué les dépenses annuelles requises ont le droit de recevoir les Points Non Qualifiants indiqués dans le tableau du paragraphe 3 ci-dessus, selon les modalités décrites ci-après.

À partir du 31 décembre 2023, et dans un délai maximum de 12 semaines après avoir atteint les Dépenses Annuelles requises, le Membre Titulaire de la Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express ou de la Carte ITA Airways Platinum American Express recevra une communication spécifique de la part d'ITA Airways et pourra effectuer la demande de Points Back dans la section « Amex » de son espace personnel Volare.

Les Points Back ne peuvent être échangés qu'après (i) l'achat, avec la méthode Cash & Points, par le Membre Titulaire d'une Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express ou d'une Carte ITA

Airways Platinum American Express, d'un vol vendu et opéré par ITA Airways ; et (ii) l'utilisation effective de la réservation pour tous les billets du même vol. Les Points Back sont échangeables contre des billets pour tous les types de siège et sur tous les vols vendus et opérés par ITA Airways. Le système des Points Back permet au Titulaire de la Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express ou de la Carte ITA Airways Platinum American Express de demander la réattribution des Points Non Qualifiants utilisés pour l'achat, selon les modalités décrites ci-dessus, d'un billet utilisé à partir de 6 mois avant la date de réception de la communication via e-mail d'ITA Airways confirmant l'activation du Points Back, ou d'un billet acheté et utilisé dans les 12 mois suivant la communication susmentionnée.

Pour effectuer la demande et obtenir des Points avec le système de Points Back, le Titulaire de la Carte de Crédit ITA Airways Gold American Express ou de la Carte ITA Airways Platinum American Express doit saisir le code PNR du vol pour lequel il souhaite demander les Points Back, dans son espace personnel Volare, dans la section dédiée à la fonction Points Back du partenariat avec Amex. Veuillez noter qu'une demande de Points Back n'est considérée comme valable que si elle est effectuée après l'utilisation complète de la réservation, c'est-à-dire une fois que tous les billets de la réservation ont été utilisés. Si la demande est valide, les Points du système Points Back seront crédités dans les 24 heures suivant la demande du Titulaire de la Carte et seront visibles dans la section correspondante du relevé de compte.

Cela signifie qu'en cas de demande d'utilisation des Points Back pour un billet acheté, comme décrit ci-dessus, mais non encore utilisé, l'attribution des Points ne sera pas accordée, et la demande sera rejetée. Les Points Back ne peuvent être obtenus qu'une fois par année d'utilisation des Cartes, sous réserve du respect des conditions financières et contractuelles applicables. Les Points Back sont valables pendant 12 mois à compter de leur émission, période pendant laquelle le Titulaire de la Carte qui en a fait la demande doit avoir demandé l'attribution des Points.

## **5. Conditions générales d'utilisation des Cartes**

Les Cartes sont émises par American Express. Pour connaître les conditions financières et contractuelles relatives à l'utilisation des Cartes, ainsi que leurs conditions d'émission et leurs avantages, veuillez consulter le dossier d'information précontractuel, disponible sur la page dédiée, au lien suivant : <https://origin-slgem.americanexpress.com/content/amex/it/carte-di-pagamento/partners/itaairwaysamex.html>.